

PROPOSITION DE QUESTIONS

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

PHASE 2 - RÉUNION DU 06 NOVEMBRE Transmission et historique de la pratique

Synthèse réalisée à partir des fiches des territoires des Hautes-Alpes, des Cévennes et des Alpes maritimes

1. Historique de l'irrigation traditionnelle

1.1. Repères historiques

→ *Quand et pourquoi les canaux ont-ils été construits sur votre territoire ?*

La datation des premiers canaux d'irrigation gravitaire est parfois difficile à déterminer. Certaines traditions orales soulignent la corrélation entre les anciens chemins menant souvent d'un hameau à un autre et les canaux d'irrigation : "Là où il y a un chemin, il y avait un canal et là où il existe un canal aujourd'hui, il existait un chemin antérieurement". Les documents d'archive de l'ensemble des territoires semblent indiquer que la construction des canaux d'irrigation gravitaire remonte au Moyen-Âge (dès le VI^e siècle pour les Cévennes, au XIII^e siècle pour les Hautes-Alpes, au XV^e siècle pour les Alpes-Maritimes).

Que ce soit dans les territoires montagneux ou les plaines, la dérivation de l'eau visait ainsi à irriguer les cultures et jardins, à abreuver les animaux mais aussi à doter les villages en eau potable et protéger les habitations des crues et incendies. Pour certains territoires, l'existence de ces ouvrages permettait également de procurer l'énergie hydraulique nécessaire à toutes les activités économiques annexes comme les moulins, les forges, les foulons, les scieries ou encore, plus tard, les centrales électriques. La révolution industrielle des XVIII^e et XIX^e siècles ainsi que la croissance économique et démographique ont en effet contribué à la réhabilitation et à l'augmentation des canaux d'irrigation, ainsi qu'au développement de nouveaux usages comme la tannerie (mégisserie). La réorganisation de l'agriculture traditionnelle et l'arrivée de produits diversifiés sur le marché à la fin du XIX^e siècle constituent ainsi une époque charnière et marquent un second essor des canaux (Christian Leibundgut, 2009).

→ *Dans le passé, comment s'organisait et se structurait le travail autour de la pratique ? Y avait-il des rôles prédéfinis en fonction du genre ?*

Historiquement, la gestion des canaux était assurée par les communautés et par les arrosants (« pariers » dans les Hautes-Alpes) regroupés au sein d'associations (appelées « pareries » dans les Hautes-Alpes). Celles-ci comprenaient généralement un administrateur (le « mancier » dans les Hautes-Alpes), un secrétaire (le « registrateur » dans les Hautes-Alpes) et un garde-canal (le « prayeur » dans les Hautes-Alpes), afin notamment de tenir le registre des participants et de gérer les tours de rôles. Ce modèle de *gestion collective* d'un bien commun qu'est l'eau a résisté aux énormes bouleversements que le pays a connus et ces associations ont perduré pour simplement changer de statut au XIXe siècle en devenant les Associations Syndicales de Propriétaires (ASP). A noter qu'à partir de 1865, les ingénieurs du génie rural des Ponts et Chaussées et de la Chambre d'agriculture apparaissent également dans l'aménagement et la réfection des canaux, jouant un rôle clé dans les aspects techniques et légaux relatifs aux canaux d'irrigation.

Ainsi, le travail autour de la pratique, réparti en deux temps (phase de construction et phase d'entretien), était – et demeure encore aujourd'hui – fondamentalement collectif et rassemblait tous les savoirs locaux et extérieurs, avec des ressources majoritairement locales et propres à la zone par laquelle le canal passait. La phase d'entretien connaissait quatre moments clés, chacun d'eux nécessitant une ressource propre : le curage des canaux avant sa mise à eau à la sortie du printemps ; l'entretien courant pour que l'eau circule continuellement (généralement contrôlé par un garde canal) ; la réparation des dommages causés par les crues et intempéries (généralement réalisée l'hiver) et le partage des eaux. Une subvention pouvait être allouée, calculée à partir de l'estimation des matériaux nécessaires à la réfection des canaux, à condition que les propriétaires arrosants, ou le groupement qui les représentait, s'engagent à assurer la main d'œuvre. La répartition des tâches était vraisemblablement organisée en fonction des savoirs et métiers de chacun, et les arrosants devaient une ou plusieurs journées en fonction de la nature de leur propriété, du nombre d'heures utilisées ou de la surface irriguée. Les divers cahiers des charges archivés montrent une évolution des conditions de travail, ces dernières devenant plus complexes et contraignantes au fur et à mesure.

La pratique étant collective, la question des droits et du partage de l'eau des canaux était relativement complexe. Si les droits d'arrosage étaient normalement attachés à la terre, l'eau des canaux pouvait être vendue aux enchères et des règles particulières ont pu être adoptées selon les territoires, leur non-respect pouvant être sanctionné par des amendes et des poursuites criminelles. Dans certaines régions, seuls ceux qui ont pris part au creusement des canaux et leurs héritiers pouvaient prétendre à la propriété de l'eau qui s'écoulait, les autres irrigants pouvant arroser la nuit ou acheter des heures d'arrosage. La majorité des régions régulaient la pratique à travers l'établissement d'un tour d'eau pour permettre de définir précisément la répartition de l'eau et le temps d'arrosage disponible pour chaque irrigant. Décidées par les membres du bureau de l'association syndicale ou le conseil municipal, les règles de partage dépendaient du canal, du volume d'eau qu'il transportait, de la position des propriétés dans l'espace et, de nos jours, du nombre d'arrosants rattachés au canal. Les cahiers du Rôle d'eau sont très divers : irrigation de la parcelle une fois par semaine à une heure et pour une période déterminée ; irrigation par quartier et par jour ; unique ou double passage ; etc ... Lorsque l'eau était attribuée à certains horaires, il était possible que l'usage prévoit de revoir annuellement le tour d'eau inscrit dans le cahier des rôles afin que chaque propriétaire arrosant puisse recevoir l'eau une fois de nuit, une fois le matin et une fois l'après-midi. Le garde-canal s'assurait du bon respect de ce tour d'eau et contrôlait le respect des heures d'ouverture et de fermeture des martelières (vannes). Dans les Cévennes, des actes notariés du XV^e siècle mentionnaient par exemple les droits d'eau et les possibilités d'arrosage (jours et heures) de chaque propriétaire mais aussi les devoirs d'entretien pour leurs portions. Dans les Hautes-Alpes, la « *paye* » correspondait à un temps d'arrosage de 2h et il y avait 8 payes par jour, soit 16h d'arrosage (ce que l'on appelait une « *sésence* »). L'arrosage le dimanche était en principe interdit et des jours pouvaient être réservés. Un « *tour de rôle* » était établi, matérialisé par la « *marque* » ou par une carte de distribution signée par le mancier. En outre, des accords particuliers pouvaient être conclus concernant un partage des droits d'eau.

→ Quel est le patrimoine bâti associé à la pratique?

Au-delà du paysage, qui a été façonné par la pratique de l'irrigation traditionnelle à système gravitaire, un riche patrimoine bâti s'est développé au long des canaux et en relation à la pratique. Au niveau de l'infrastructure elle-même, la pratique requiert de nombreux aménagements : les bassins de captage d'eau ("gourges" en occitan) ; les réservoirs (construits, enterrés, naturels...) ; les décanteurs ; les lieux de division des eaux en deux ou plus de déverses ; les martelières (pour

gérer la distribution de l'eau) ; les réseaux secondaires en terre ; les *raies* ou petits canaux en terre (réseau tertiaire) ; les regards ; les siphons ; les canaux en bois ou *nappes* pour traverser les vallons ; ou encore le chemin en bordure des canaux principaux.

Mais la présence de l'eau a également participé au développement des villages et de certaines activités économiques, engendrant là aussi la construction d'un patrimoine bâti diversifié : moulins hydrauliques, scieries, forges, foulons, lavoirs, granges, infrastructures d'exploitations agricoles, maisons de villégiature, fontaines, éléments plus directement liés à l'art de maîtriser l'hydrologie tels les béliers ou les norias.

1.2. Evolutions

→ *La pratique de l'irrigation traditionnelle s'est-elle adaptée aux différentes évolutions (techniques, sociales, politiques, économiques... : pouvez-vous identifier les étapes historiques marquant la transformation des canaux et de la pratique dans votre territoire ?*

Pratiquée depuis le Moyen-Âge, l'irrigation traditionnelle a su s'adapter aux différentes évolutions historiques pour perdurer à travers les époques. Quatre grandes étapes peuvent être distinguées.

Tout d'abord, l'émergence des canaux d'irrigation au Moyen-Âge afin de permettre le développement viable des communautés au sein des seigneuries qui se sont constituées sur le territoire. La conception des canaux, à l'aide de matériaux primaires trouvés sur place, était adaptée aux différentes typologies des terrains et reliefs (les canaux suivaient toujours l'extérieur des versants, l'eau était parfois dérivée sur de très longues distances...).

L'époque moderne marque ensuite le début de l'intensification de l'utilisation des canaux pour développer la production (multiplication des moulins à partir du XVe siècle, développement de l'industrie de la laine au XVIIe siècle et de la mégisserie au XVIIIe siècle...). Mais les canaux d'irrigation connaissent surtout un véritable essor entre le XVIIIe et la première moitié du XXe siècle, en lien avec la croissance démographique et la transformation des modes de production agricoles et industriels offrant de nouveaux débouchés à la pratique. La période est marquée par de nombreuses évolutions techniques, les canaux sont ainsi remis en état, agrandis et modernisés. La préférence est donnée au ciment, de nombreux canaux devenant ainsi un mélange de tronçons en terre et de tronçons en ciment. Les propriétaires arrosants escomptent ainsi un entretien plus facile (ce qui s'avère en général exact au cours des seules premières années) et l'absence d'infiltration d'eau dans les habitations et les sols. C'est dans ce contexte que les ASP sont créées (loi de 1865), témoignant de l'importance de l'irrigation traditionnelle sur le territoire national.

Seulement, la seconde moitié du XXe siècle est marquée par une déprise agricole et un important exode rural. Le manque de main d'œuvre et l'arrivée de l'eau potable dans les foyers au début des années 1960 vont donc se répercuter sur l'utilisation et l'entretien des canaux d'irrigation traditionnelle à système gravitaire. Les nouvelles générations se désintéressent en effet du métier d'agriculteur et les propriétaires arrosants restant sont trop peu nombreux pour assurer et financer les travaux d'entretien des canaux. De nombreuses associations syndicales ferment, incapables de faire face aux dépenses et au manque d'adhérents, mais aussi au désintérêt des hommes politiques locaux sur la question. La pratique traditionnelle est donc menacée, notamment par la mise en tuyaux des canaux qui nécessitent un moindre entretien, mais également par la pression de certains entrepreneurs qui cherchent à remblayer les canaux malgré leur "caractère inaliénable". De plus, cette période est marquée par une prise de conscience nationale de la nécessité de protéger l'eau, en témoignent les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006, qui paradoxalement constitue une menace pour l'irrigation gravitaire puisque les irrigants se doivent de couper l'eau de leurs canaux pour respecter l'obligation des débits réservés en cas de sécheresse.

Toutefois, nous assistons depuis plusieurs années à une lutte pour le maintien de ces techniques d'irrigation traditionnelle. La période actuelle est en effet marquée par la remise en question de nos modes de production et de consommation en lien avec le changement climatique, qui se traduit par le désir de retourner vers la nature et de développer une agriculture respectueuse des objectifs de développement durable. De nouveaux agriculteurs apparaissent et des nouveaux concepts de tourisme et d'économie durable émergent. Dans ce cadre, les canaux d'irrigation gravitaire conservent donc une utilité pour l'agriculture, le maraîchage, mais aussi pour l'agrément avec le développement de lieux touristiques autour de la pratique. Dès lors, les irrigants intègrent dans leur technique des outils plus modernes et des innovations technologiques : l'entretien des grands canaux passe par l'utilisation de tronçonneuses de pelles mécaniques voire même d'hélicoptères, leur gestion est assurée par différents outils informatiques qui peuvent parfois tendre vers une automatisation de certains pans de la pratique (par exemple l'ouverture automatique des vannes). Les objectifs sont donc de maintenir les droits d'eau sur le territoire, d'économiser la ressource en eau potable et d'alimenter le maximum de parcelles (agricoles, potagers, prairie, jardins...) afin de continuer à faire vivre ce patrimoine qui demeure vivant. Ces dernières années, un nombre non négligeable de particuliers ont entrepris des démarches en vue de réhabiliter des canaux « endormis », qui passent notamment par la recherche des « droits d'eau » aux archives départementales et la création d'une ASL pouvant être convertie ultérieurement en ASA.

→ *Si des canaux ont disparu sur votre territoire, savez-vous quand et pourquoi ?*

Cf supra

→ *Comment voyez-vous l'avenir de la pratique sur votre territoire ?*

Si l'irrigation traditionnelle à système gravitaire apparaît menacée, on constate aujourd'hui un certain regain d'intérêt pour la pratique : de nouveaux propriétaires demandent à pouvoir utiliser l'eau des canaux gravitaires ; une prise de conscience collective quant à la nécessaire préservation de l'environnement et aux bienfaits de cette pratique d'irrigation pour la biodiversité se renforce ; de plus en plus d'actions de sensibilisation quant à la conservation des canaux sont mises en place, notamment vers les jeunes générations... Ainsi, l'irrigation traditionnelle semble être un moyen de valoriser le territoire, aussi bien d'un point de vue économique (en attirant de nouveaux agriculteurs et des touristes) que d'un point de vue écologique (elle s'inscrit en effet dans la démarche du développement durable).

Toutefois, l'avenir de la pratique dépend de la capacité des ASP et des communes à défendre son utilité et assurer l'entretien des canaux face aux autorités publiques et entreprises qui souhaiteraient reprendre les droits des arrosants.

2. Transmission

→ *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'irrigation traditionnelle sont-ils transmis de nos jours ? Cela a-t-il toujours été ainsi ? (apprentissage formels et informels)*

Le savoir-faire lié à l'utilisation et à l'entretien des canaux d'irrigation traditionnelle à système gravitaire se transmet historiquement de manière orale et par la pratique. Ce mode de transmission s'opère d'une part au sein des familles d'arrosants, mais également au sein des associations collectives de gestion de ces ouvrages (ASP) lors des journées d'entretien (corvées), des assemblées générales et des repas partagés.

Les écrits quant à eux portent surtout sur les droits des arrosants et permettent de comprendre la technique d'un point de vue plus historique que pratique.

→ Quelles actions sont mises en place pour assurer la continuité de cette pratique et par quels acteurs (individus, associations, institutions...) ?

Diverses actions sont mises en place sur les territoires pour assurer la continuité de l'irrigation traditionnelle à système gravitaire :

- travaux de recherche et publications : travaux sur l'impact des canaux sur l'environnement par la SGMB ; étude pour déposer une Déclaration d'intérêt général par l'EPTB Vidourle sur les béals du Haut-Vidourle dans le Gard avec réalisation de diagnostics hydrologiques, écologiques et patrimoniaux ; travail de terrain dans les Cévennes auprès des sociétés d'irrigants pour les interroger sur les processus de modernisation des canaux (cf article de Collard, Molle et Rivière-Honegger)...
- films : films de la DRAC Occitanie et de COPAGE pour les Cévennes ; film de la SGMB pour les Hautes-Alpes...
- conférences et expositions publiques : projet de l'ADELHA déjà en 2009 ("Canaux d'irrigation : enjeux de territoire et de société"), ...
- sentiers le long des canaux avec panneaux pédagogiques et édition de plaquettes explicatives
- sensibilisation des jeunes publics : intervention des ASP dans les écoles, visites guidées des canaux pour les groupes scolaires...
- fiches à l'Inventaire national du PCI (Briançonnais, Lozère, Ardèche)
- journées d'entretiens collectives